

GROUPE BELLEMARE

Comité de vigilance Sable des Forges

PREMIÈRE RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE 2024

COMPTE RENDU

LE 27 MAI 2024

Participants-membres

Catherine Boisclair, représentante de l'APCHQ, organisme susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement

Lauréanne Daneau, représentante d'un groupe environnemental, Environnement Mauricie

Alain Lafontaine, représentant de la municipalité de Trois-Rivières

Denis Morin, représentant-citoyen

Serge Bellemare, président, Groupe Bellemare

Observateur

Robert Pilotte, responsable des affaires publiques et communication, représentant-entreprise, Groupe Bellemare

Secrétaire

Colette Schwartz, consultante embauchée par Groupe Bellemare

Compte rendu

1. Ouverture de la réunion

M. Bellemare souhaite la bienvenue aux membres et spécialement aux personnes pour qui il s'agit de la première rencontre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Schwartz fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue et tour de table
2. Présidence d'assemblée temporaire
3. Révision et adoption des règles de fonctionnement
4. Varia
 - Partage d'informations
5. Date de la prochaine rencontre

Deux éléments sont discutés avant l'adoption de l'ordre du jour.

Présidence temporaire : Le comité n'a pas encore procédé à l'élection d'un ou d'une présidente. Il a donc été jugé bon de procéder à la nomination temporaire d'une présidence pour cette rencontre.

Adoption du compte rendu de la dernière rencontre : Si le temps le permet, le comité pourra procéder à l'adoption du compte rendu de la rencontre du 25 octobre 2023

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec les précisions apportées.

2. Présidence d'assemblée temporaire

La secrétaire demande si un membre désire poser sa candidature comme président(e) temporaire d'assemblée. Une seule personne pose sa candidature : Lauréanne Daneau.

L'assemblée entérine sa candidature.

À titre de présidente d'assemblée, Mme Daneau souhaite faire un tour de table pour que chaque membre se présente et fasse part de ses attentes face aux travaux du comité. Le travail du comité sera ainsi facilité, les objectifs de chacun ayant été exprimés et partagés.

Les objectifs et les attentes des membres sont les suivants :

- Rétablir le lien de communication et la confiance entre l'entreprise et la population locale pour échanger de l'information, poser des questions, exprimer des préoccupations et chercher des solutions pour réduire les nuisances
- Une attitude de respect et d'ouverture est souhaitable pour accueillir les deux côtés de la médaille
- Ce comité doit servir à améliorer la cohabitation
- Il est attendu que des règles de fonctionnement aident à rendre le comité opérationnel, dans le respect de son mandat, du temps disponibles et des points de vue divergents

3. Révision et adoption des règles de fonctionnement

Un document sur les règles de fonctionnement a déjà été présenté et adopté par le comité en décembre 2022. Il a toutefois été jugé pertinent de préciser et d'enrichir ce document à la lumière des statuts et règles de fonctionnement adoptés par le Comité de vigilance Saint-Étienne-des-Grès ainsi que des ajouts, commentaires et retraits proposés par les membres présents. Cette démarche permet d'éliminer le plus d'ambiguïtés possibles sur le fonctionnement du comité, une première base d'entente nécessaire au bon fonctionnement.

Les discussions ont été riches et positives. Les membres se sont entendus sur les différents éléments discutés. Ceux-ci seront insérés dans une nouvelle proposition de Statuts et règlements rédigés par Lauréanne Daneau. Cette proposition sera envoyée aux membres dès que possible pour commentaires et adoption à la prochaine rencontre du comité.

4. Varia

Le temps alloué à la rencontre étant épuisé, l'adoption du compte rendu de la dernière rencontre est reportée à la prochaine rencontre.

Quant au point Partage d'informations, plusieurs éléments ont été transmis au comité durant la rencontre. Il n'a donc pas fait l'objet d'un point particulier.

Le comité souhaite créer un espace sur le site internet qui lui est dédié pour faire une liste des questions auxquelles l'exploitant est appelé à fournir des réponses.

Quelques informations doivent être obtenues pour les insérer dans le document des statuts et règles de fonctionnement avant qu'il soit transmis au comité (ex. proposition de la délimitation du voisinage admissible à siéger au comité, obligations imposées par le ministère de l'Environnement, etc.).

Le comité se donne la possibilité d'adopter un document de manière électronique si consensus il y a, de manière à faire avancer les travaux entre deux séances.

5. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 18 septembre à 14 h dans les bureaux du Groupe Bellemare.

Avant de lever l'assemblée, la présidente a demandé aux membres d'exprimer leur appréciation relativement à cette rencontre. Tous se sont dit satisfaits et motivés par le ton collaboratif de cette séance.

La rencontre s'est terminée à 16h15.